
WILHELM & ASSOCIÉS

Droit de la communication, droit de la propriété intellectuelle, droit économique, contentieux des affaires, ces domaines juridiques constituent des enjeux stratégiques majeurs pour l'entreprise.

Notre Cabinet, créé en 1995, s'est structuré autour de ces questions très spécifiques qui ont connu un développement important au cours des dernières années.

Notre équipe, constituée sur la base d'un recrutement rigoureux, est organisée en pôles de spécialités autour d'associés attachés à une exigence constante de qualité, de disponibilité et d'écoute de leurs clients.

Bénéficiant de la double expérience du conseil et du contentieux, nos avocats interviennent en s'appuyant sur une technicité juridique de haut niveau et une approche très concrète du droit.

Nos interventions régulières devant toutes les juridictions de l'ordre judiciaire et administratif, devant la plupart des autorités de régulation et dans le cadre d'arbitrages nationaux ou internationaux, confèrent au Cabinet une expertise très pointue de tous types de contentieux.

Pour répondre au plus près aux attentes formulées par nos clients, nous avons fait le choix de constituer notre propre réseau de correspondants en France et à l'international qui nous permettent d'appréhender des problématiques de groupe tout en conservant la réactivité d'un Cabinet indépendant.

Comptant parmi les cent premiers cabinets français, nous avons aujourd'hui une seule ambition, celle de rester fidèles à notre réputation de disponibilité et d'efficacité.

Pascal WILHELM
Associé fondateur

WILHELM

& ASSOCIÉS

La force du cabinet : exigence et valeurs

La force du Cabinet Wilhelm et Associés repose sur un très haut niveau d'exigence illustrée par la disponibilité de ses collaborateurs sur chacun des dossiers traités, mais aussi par un travail régulier de recherche et de publication dans nos domaines de spécialité. Depuis plus de 10 ans, la fidélité de nos clients valide les valeurs fondamentales de notre éthique du conseil et du contentieux.

Trois mots clé la résumant : Expertise, Efficacité, Pragmatisme.

Experts

Organisé en pôles de spécialités, le Cabinet Wilhelm et Associés rassemble des juristes de haut niveau dans chaque domaine d'expertise. C'est plus de 40 parutions à ce jour dans des publications de référence qui caractérisent le degré de technicité des avocats du Cabinet. Nos clients bénéficient ainsi d'une qualité de conseil à haute valeur ajoutée et d'une constante rigueur dans le traitement des dossiers.

Efficaces

Les avocats du Cabinet Wilhelm et Associés placent les clients au cœur de leur préoccupation. Ils savent s'adapter au mieux à leurs exigences et sont reconnus pour intégrer les contraintes de leur secteur d'activité. Pour chacun de nos clients, la collaboration se construit par une forte réactivité aux problèmes posés et une disponibilité totale aux côtés du client. Sur ces principes, clients et avocats deviennent de véritables partenaires dans une relation de confiance.

Pragmatiques

L'objectif du Cabinet Wilhelm et Associés est d'apporter, tant en conseil qu'en contentieux, un service pertinent et adapté aux réalités et aux besoins de l'entreprise. Issus du Barreau, mais aussi de l'entreprise, les avocats du Cabinet Wilhelm et Associés sont totalement imprégnés des réalités du terrain et de la culture d'entreprise.

Le Cabinet Wilhelm et Associés a fait le choix d'une forte spécialisation autour de pôles du droit stratégiques pour l'entreprise, à savoir :

DROIT DE LA COMMUNICATION

Publicité : validation des campagnes, contrats agences/annonceurs, intervention auprès du BVP

Audiovisuel : validation des projets, respect de la réglementation, conventionnement des chaînes et radios, mise en place des services interactifs, intervention auprès du CSA

Presse : problématiques liées à la liberté d'expression, droit de la presse et des nouveaux médias

Divertissement : rédaction et négociation des contrats de production, d'édition, d'artistes, acquisition et cession de droits, montage des opérations

Contentieux spécialisé de la communication.

DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Droit d'auteur : analyse des droits revendiqués, contrats d'exploitation

Marques et signes distinctifs : recherche d'antériorité, dépôts et formalités auprès de l'INPI

Contrefaçon et revendication : demande et défense des droits d'auteur de marques, dessins, modèles

Noms de domaines

Brevets : demande et défense de brevets d'invention

Contentieux spécialisé de la propriété intellectuelle.

DROIT ECONOMIQUE

Concentrations : suivi des dossiers de contrôle des concentrations françaises et communautaires

Concurrence : suivi des contentieux en matière de pratiques anti-concurrentielles, de pratiques restrictives et de concurrence déloyale devant le Conseil de la Concurrence, la Commission Européenne et les juridictions

Distribution : relations fournisseurs distributeurs, rédaction des CGV, relations dans les réseaux franchisés, création, organisation et fonctionnement des réseaux de distribution

Consommation : analyse et assistance pour le respect de la réglementation des ventes au consommateur, respect des normes relatives à la qualité des produits, respect des dispositions relatives au traitement des données personnelles, vente à distance, mise en place de jeux et concours.

Les domaines d'expertise

DROIT PUBLIC ECONOMIQUE

Droit de l'urbanisme commercial

Audit des dossiers de demande déposés ou à déposer au CDEC

Conseil sur les montages juridiques

Consultation et présentation des dossiers auprès des services de la DECAS

Contentieux spécialisé du droit public économique.

CONTENTIEUX DU DROIT DES AFFAIRES ET DES SOCIETES, ARBITRAGE

Contentieux du droit des sociétés et des marchés de capitaux

Contentieux contractuel

Responsabilité civile et pénale des dirigeants sociaux et des commissaires aux comptes

Droit pénal des affaires

Intervention devant les juridictions françaises et européennes

Intervention, en matière d'arbitrage, dans le cadre de procédures institutionnelles, de procédures ad hoc ou dans le cadre d'un centre d'arbitrage (Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, Chambre de Commerce Internationale, Chambre de Commerce de Genève...)

Contentieux devant les tribunaux administratifs et le Conseil d'Etat

Tous les avocats du Cabinet sont en mesure d'intervenir sur les dossiers de contentieux, en particulier les associés qui y consacrent une part très importante de leur activité. Dès le début de la procédure, les risques sont analysés, présentés aux clients et une stratégie leur est proposée. Les écritures sont adressées à l'avance aux clients, en fonction des impératifs de la procédure, afin de les associer à leur préparation.

Le Cabinet Wilhelm et Associés a été distingué par un Trophée d'Argent lors de la cérémonie des Trophées du Droit & du Contentieux 2005, dans la catégorie Média & Droits d'Auteur.

Le Cabinet Wilhelm et Associés est organisé autour d'une équipe équilibrée d'associés, de collaborateurs seniors et juniors et d'assistants juristes. La force de cette équipe réside dans sa capacité à mobiliser toutes les compétences et à appréhender avec rigueur et réactivité les problématiques de nos clients.

AVOCATS ASSOCIÉS

Pascal WILHELM
Marie-Anne RENAUX
Jean-Michel ISCOVICI
Arnaud PERICARD
Stéphanie POURDIEU

AVOCATS

Collaborateurs seniors

Edouard BLOCH
Valérie LEVY
Anne-Jessica FAURÉ
Cyrille TCHATAT
Karine TURBEAUX

AVOCATS

Collaborateurs juniors

Anne-Sophie DELHAISE
Marie-Aude ZIADE
Lila FERCHICHE
Elise PROVOST
Ronan LE GAC
Delphine d'ALBERT DES ESSARTS

JURISTE

Laure DELAUNEY

Présentation des associés

PASCAL WILHELM

Dès 1995, Pascal WILHELM fonde son cabinet en affichant une ambition très forte : développer une équipe d'avocats experts dans quelques domaines spécifiques essentiels pour l'entreprise.

Après ses collaborations auprès du Cabinet Gaston Dreyfus - Levêque Le Douarin - Servan Schreiber et Veil puis celui de Louis Bousquet, il acquiert une pratique du conseil et du contentieux dans les domaines aussi variés que le droit de la communication, le droit de la concurrence et le droit des sociétés.

Ses conseils et ses publications (« *Le droit de la publicité* », EFE 1999, articles Légipresse, Legicom, Lamy affaires) font de lui un expert reconnu dans les secteurs de la communication et de la distribution. Au fil des années, il a par ailleurs développé une forte expertise en droit de la concurrence et en contentieux des sociétés.

Il intervient régulièrement en matière de contentieux et d'arbitrage et participe à plusieurs associations professionnelles : association française d'arbitrage, AFEC, IBA, Sections « Arbitrage » et « Concurrence » de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris. Pascal WILHELM enseigne également le droit de la communication au sein du « Master de communication marketing » intégré à l'Université de Paris Dauphine.

JEAN-MICHEL ISCOVICI

Spécialisé dans le domaine des médias, de la communication et de l'immobilier, notamment en matière de baux commerciaux, Jean-Michel ISCOVICI a rejoint le Cabinet WILHELM & ASSOCIES comme associé sénior et vient renforcer notamment l'expertise médias/communication sur laquelle le Cabinet a assis sa réputation depuis sa création. Il permet en outre au cabinet de développer une pratique en droit immobilier.

Jean-Michel ISCOVICI a tout d'abord exercé au sein du Cabinet Louis Bousquet avant d'intégrer le Cabinet américain Coudert Frères. Par la suite, il a participé à la création du Cabinet SDMC devenu SC et Associés.

Il écrit régulièrement des articles en matière de baux commerciaux et participe très activement à l'activité éditoriale du Cabinet.

MARIE-ANNE RENAUX

Spécialisée en droit public et en droit de l'urbanisme, Marie-Anne RENAUX est associée au Cabinet Wilhelm et Associés depuis 1995.

Après avoir collaboré avec le Professeur Jean-Paul Gilli, avocat associé de la SCP Sirat-Gilli, puis Marie-Thérèse Sur, elle s'investit dans la création du département spécifique du Cabinet Wilhelm et Associés dédié au droit administratif et tout particulièrement au droit de l'urbanisme commercial.

Le nombre important de contentieux qu'elle suit dans ce domaine lui a fait acquérir une connaissance très approfondie de la jurisprudence et de cette matière. Elle collabore par ailleurs très activement à l'activité éditoriale du Cabinet.

Présentation des associés

ARNAUD PERICARD

Titulaire d'une double formation en Droit International Privé et en Gestion (Dauphine), Arnaud PERICARD a débuté sa carrière en 1996 comme Avocat contentieux au sein du Cabinet JEANTET ASSOCIES, avant de rejoindre successivement les cabinets RAMBAUD MARTEL et MOQUET BORDE.

Il est aujourd'hui associé au cabinet WILHELM & ASSOCIES après avoir intégré le cabinet en 2004 pour accompagner le développement de l'activité de contentieux d'affaires, et plus particulièrement le contentieux lié aux acquisitions, aux conflits entre associés, à la responsabilité des dirigeants et des commissaires aux comptes, aux procédures collectives, ou encore au droit financier et bancaire qu'il a enseigné pendant plusieurs années à l'université de Paris Dauphine.

Il a également développé une activité de conseil en droit des sociétés.

Arnaud PERICARD est co-auteur du Lamy Droit pénal des affaires, en charge des chapitres relatifs aux délits de corruption.

STEPHANIE POURDIEU

Titulaire d'un DESS de Droit des Affaires Stéphanie POURDIEU est inscrite au Barreau de Paris depuis 1997. Spécialisée en droit de la communication et de la propriété intellectuelle, elle conjugue une double expérience : celle du barreau et celle de l'entreprise.

Elle a consacré 6 ans au monde de l'entreprise, d'abord chez BDDP puis chez BBDO (Groupe OMNICOM), deux leaders mondiaux de la publicité. Elle pratique tous les aspects du droit de la communication, de la publicité, de la propriété intellectuelle et de la consommation.

Elle est aujourd'hui associée au cabinet WILHELM & ASSOCIES après l'avoir rejoint en 2003 pour accompagner le développement du département du droit de la communication et de la propriété intellectuelle, tant dans le cadre de son activité de conseil que de son activité contentieuse.

Elle a publié divers articles en droit de la communication et dirige la rédaction de la Lettre du Droit de la Communication du cabinet.

Conditions générales

Nos prestations sont facturées en tenant compte de la difficulté du dossier, de l'expérience de l'avocat et du temps passé sur la base du taux horaire, sauf accord particulier.

Les honoraires de résultat doivent faire l'objet d'une convention écrite.

Tous les frais engagés pour le compte d'un client leur sont facturés.

Les copies sont facturées au-delà de 10 au prix de 0,30 euros H.T par copie.

Nos prestations sont facturées mensuellement au fur et à mesure des travaux accomplis.

Nos factures sont payables comptant à réception.

Pour les nouveaux clients, une provision pourra être sollicitée selon l'importance du dossier.

LA LETTRE DU DROIT DE LA COMMUNICATION

La Lettre du Droit de la Communication du cabinet WILHELM & ASSOCIÉS

Tri-annuelle

LA LETTRE DU CONTENTIEUX ET DE L'ARBITRAGE

La Lettre du Contentieux et de l'Arbitrage du cabinet WILHELM & ASSOCIÉS

Tri-annuelle

LA LETTRE DU DROIT ECONOMIQUE

La Lettre du Droit Economique du cabinet WILHELM & ASSOCIÉS – Tri-annuelle

SEMINAIRES

GRANDE CONSOMMATION ET DISTRIBUTION

" Industriels, distributeurs : quels choix stratégiques face à la nouvelle donne?"

Intervention de Pascal WILHELM jeudi 16 mars 2006 lors de la 12ème Conférence annuelle organisée par Les Echos Hôtel Lutétia - Paris

" Enchères et concurrence"

Intervention de Me Pascal WILHELM

Organisé par la Direction de la Prévision et de l'Analyse économique du Ministère de l'économie le 28 novembre 2003

OUVRAGES

" Lamy Droit Pénal des Affaires",

Arnaud PERICARD, co-rédacteur, Les délits de corruption et délits voisins. Edition 2005.

" Pratique du droit de la publicité", Pascal WILHELM et G. KOSTIC, E.F.E., 1999.

" Guide pratique et juridique du travailleur indépendant",

Me Marie-Anne RENAUX, 1998, éd. Jacques GRANGER.

" Guide pratique et juridique de l'héritage",

Me Marie-Anne RENAUX, 2ème édition, 1998, éd. Jacques GRANGER.

" Les sociétés d'économie mixte locales", Marie-Thérèse SUR, Claude GRANGE, Marie-Anne RENAUX, édition du Moniteur, collection l'actualité juridique, 1990.

ARTICLES

BUSINESS IMMO

" Location-gérance commerces intégrés et propriété commerciale", Jean-Michel ISCOVICI et Jean-Philippe CHENARD, "Business Immo n°22, novembre 2006, p. 40 .

Nos publications

JURISCLASSEUR « Construction-Urbanisme »

"Urbanisme commercial : calendrier de la réforme"

Marie-Anne RENAUX, mai 2008, n°5, alerte 29

"L'arrêté préfectoral fixant la composition d'une CDEC doit désigner nominativement les représentants des membres de cette commission"

Marie-Anne RENAUX, n°3, Mars 2008, comm. 54

"Le Conseil de la concurrence préconise une réforme radicale de la législation de l'équipement commercial",

Marie-Anne RENAUX et Jean-André FRESNEAU, novembre 2007, n°11, Focus p. 2.

"La représentation des maires en CDEC : elle est régulière et peut reposer sur différents textes", Marie-Anne RENAUX, avril 2007, n°4, p. 27.

"La délimitation des zones de chalandise doit-elle être exclusivement isochrone ? ", Marie-Anne RENAUX, décembre 2006, n°12, p. 32.

"Autorisation d'exploitation commerciale : Précision sur le seuil de l'enquête publique prévue pour les projets d'exploitation commerciale",

Marie-Anne RENAUX, septembre 2006, n°9, p. 28.

« Autorisation d'exploitation commerciale : à quel moment s'apprécie la modification substantielle apportée à un projet? »,

Marie-Anne RENAUX, juin 2006, n°6, p. 32.

« Pas de recours préalable obligatoire en CNEC pour les tiers »,

Marie-Anne RENAUX, avril 2006, n°4, p. 28.

JURISCLASSEUR « Contrat-Concurrence-Consommation »

" Enquêtes de concurrence : les perquisitions "surprises" remises en cause par la Cour européenne des droits de l'homme"

Pascal WILHELM et Florent VEVER, mai 2008, n°5, p. 2

" La notion de concentration en droit interne et communautaire : tentative de définition", Pascal WILHELM et Florent VEVER, novembre 2007, n°11, p. 6

" Table ronde de l'OCDE sur les barrières à l'entrée ",

Pascal WILHELM, juillet 2006, n°7, Focus, p. 2.

" Echanges d'informations sur un marché oligopolistique : réflexions sur la grille d'analyse des autorités de concurrence ", Pascal WILHELM et Florent VEVER, mai 2006, n°5, p. 5.

SYNOPSIS

- " **Lexique de termes juridiques en droit d'auteur** ", Marie-Anne RENAUX
- " **L'affaire Spiderman**", Marie-Anne RENAUX, janvier-février 2003, n°23, p. 108.
- " **A propos du film "Féroce" : quel cadre juridique pour le cinéma militant ?** ", Marie-Anne RENAUX, septembre-octobre 2002, n°21, p.106.
- " **Qui peut revendiquer la qualité d'auteur d'un scénario ?** ", Marie-Anne RENAUX, mai-juin 2002, n°19, p 122.
- " **L'affaire TAVERNIER - DEVAIVRE**", Marie-Anne RENAUX, mars-avril 2002, n°18, p.126.
- " **Les scénaristes, le droit d'auteur et Internet**", Marie-Anne RENAUX, janvier-février 2002, n°17, p.128.
- " **La rémunération des scénaristes**", Marie-Anne RENAUX, septembre-octobre 2001, n°15, p. 134.
- " **Violence, pornographie... Peut-on tout dire et tout montrer au cinéma?**", Marie-Anne RENAUX, mars-avril 2001, n°12, p. 128.
- " **Peut on protéger un synopsis?**", Marie-Anne RENAUX, janvier-février 2001, p.128.
- " **Choisir le nom de ses personnages**", Marie-Anne RENAUX, novembre-décembre 2000, n°10, p 126.
- " **Du roman au scénario : un exercice très encadré par le droit** ", Marie-Anne RENAUX, septembre-octobre 2000, n°9. p 130.
- " **Droit d'auteur et copyright**", Marie-Anne RENAUX,
- " **Directive droit d'auteur**", Marie-Anne RENAUX,
- " **Les auteurs face à Internet**", Marie-Anne RENAUX,

LAMY DROIT DE L'IMMATÉRIEL

- " **La publicité comparative : les tribunaux veillent**", Stéphanie POURDIEU, LAMY droit de l'immatériel, novembre 2006, n°21, p. 33.

LAMY DROIT DE L'INFORMATIQUE

- " **La hiérarchie de la responsabilité sur Internet**", Pascal WILHELM, LAMY DROIT DE L'INFORMATIQUE ET DES RESEAUX, mai 1999.

LAMY DROIT DES AFFAIRES

- " **Publicité agressive ou la concurrence déloyale et parasitaire appliquée à la publicité**", Pascal WILHELM, Annaïck PENVEN et Aurélie BERTHOUD, LAMY DROIT DES AFFAIRES, juillet 2003, n°62, p. 11.
- "**Publicité comparative – le nouveau cadre juridique**", Pascal WILHELM et Marie

Nos publications

DUBARRY, Revue Lamy Droit des Affaires, mars 2002.

" **Internet, l'émergence d'un support publicitaire**", Pascal WILHELM et G. KOSTIC, LAMY DROIT DES AFFAIRES, décembre 1998.

LEGIPRESSE

" **La création publicitaire, une liberté conditionnelle : entre contrefaçon et parasitisme**" Pascal WILHELM et Stéphanie POURDIEU, n°224, septem bre 2005

" **La prospection commerciale par courrier électronique : le nouvel article L 121-20-5 du Code de la Consommation**", Pascal WILHELM et Annaïck PENVEN, n° 215, octobre 2004

" **Décret du 7/10/2003 : Quel régime et quels apports vs / Décret du 27 mars 1992 ?**", Pascal WILHELM et Aurélie BERTHOUD, n°206, novem bre 2003

" **Les implications de la loi du 1er août 2000 sur le contrôle des rapprochements d'entreprises de communication audiovisuelle**", Céline COHEN et Pascal WILHELM, n°189, mars 2002, chronique et opinions, p. 17.

" **Numérique Hertzien Terrestre De France Télévision**", Céline COHEN, n°77 de décembre 2000, p. 129.

" **Un an de jurisprudence en droit de la publicité**", Pascal WILHELM, octobre 1999.

" **La concurrence déloyale et parasitaire appliquée à la publicité**", Pascal WILHELM, mai 1998.

LEGICOM

" **Les caractéristiques du marché des droits audiovisuels sur les retransmissions sportives**", Pascal WILHELM, n°23 2000/3, p.61

" **Le parrainage audiovisuel**", Pascal WILHELM, 1998/1.

LES ECHOS

" **L'AMF sanctionne un auditeur à titre personnel** ", Arnaud Péricard et Pascal Wilhelm, vendredi 15 septembre 2006, p. 2.

" **Les limites du recours à l'expertise**", Arnaud PERICARD et Pascal WILHELM, vendredi 29 et samedi 30 octobre 2004, p. 12.

LES PETITES AFFICHES

" **Les commissaires aux comptes, nouvelles victimes des cautions?**", Arnaud PERICARD, n°94 du 11 mai 2004, p. 12.

LJA (La Lettre des Juristes d'Affaires)

Nos publications

" **La Charte de Coopération et d'Objectifs : un gage d'efficacité économique** " Pascal Wilhelm, LJA du 14 février 2005, n°27